

## Neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique

*Vers une transition juste, porteuse d'emplois, de prospérité et de résilience climatique en Afrique : tirer parti de l'économie verte et bleue*

Santa Maria, île de Sal, Cabo Verde

13-17 septembre 2021

### L'appel à l'action de Santa Maria

La neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, organisée sur le thème « Une transition juste porteuse d'emplois, de la prospérité et de la résilience climatique en Afrique : tirer parti de l'économie verte et bleue », a été accueillie par le Gouvernement de Cabo Verde du 13 au 17 septembre 2021. C'était la première fois que la Conférence se tenait dans un petit État insulaire en développement d'Afrique. En accueillant la Conférence, le Gouvernement de Cabo Verde a attiré l'attention sur l'urgence d'une action mondiale concertée sur les changements climatiques, étant donné les graves répercussions que ces changements ont déjà sur les pays africains – en particulier les petits États insulaires en développement. Au cours de la Conférence, les participants ont exposé les points de vue africains sur ce à quoi devrait ressembler une transition juste et une relance verte et ont proposé des cadres appropriés pour soutenir les pays africains dans leurs efforts de conception et de mise en œuvre de solutions dirigées par les Africains pour une relance verte juste qui favorise la prospérité, consolide la résilience et renforce la voix et le pouvoir d'action du continent dans les négociations mondiales sur le climat avant la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

*Les participants à la neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique,*

*Conscients de l'impact croissant des changements climatiques sur les économies et les sociétés africaines, impact exacerbé par la pandémie de coronavirus (COVID-19),*

*Conscients également que l'Afrique, qui constitue 17 % de la population mondiale, mais représente moins de 4 % des émissions mondiales, s'est déjà réchauffée de 1,8 °C et est durement touchée par l'impact des changements climatiques,*

*Notant que l'Afrique continue de montrer l'exemple s'agissant de faire avancer la lutte contre les changements climatiques,*

*Préoccupés par le faible niveau d'ambition au niveau mondial, en particulier parmi les pays développés, qui ne font pas leur juste part pour répondre au besoin urgent d'action climatique,*

*Préoccupés également* par l'évidente rupture de confiance à l'approche de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de nombreux pays développés ayant systématiquement manqué à leur promesse de fournir un financement adéquat et prévisible de l'action climatique,

*Se félicitant* de la décision du Président de la vingt-sixième session d'accueillir un événement en personne,

*Conscients* de l'importance de la vingt-sixième session, qui doit être un événement entièrement en personne,

*Préoccupés* par l'insuffisance de l'appui pour faciliter la participation en personne des délégations des pays en développement à la vingt-sixième session,

*Conscients* des problèmes de liquidités auxquels les pays africains sont confrontés en raison de la pandémie de COVID-19,

*Notant* que l'Afrique reste la dernière frontière pour une action transformatrice d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements pour renforcer la résilience,

*Se félicitant* des diverses solutions conçues par les Africains – telles que le Programme africain de relance verte, le Plan d'action pour la relance verte, la Facilité de liquidité et de viabilité et le Programme africain d'accélération de l'adaptation – pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience aux changements climatiques,

*Conscients* des possibilités qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour développer des chaînes de valeur vertes et résilientes sur le continent,

*Reconnaissant que* les investissements dans les infrastructures d'observation météorologique et climatique et dans la recherche sur le climat sont limités en Afrique,

*Notant* l'importance de la justice climatique et intergénérationnelle pour les jeunes Africains et la nécessité de s'attaquer aux inégalités causées par l'urgence climatique mondiale,

1. *Encourageons* les pays africains à participer à la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à y parler d'une seule et même voix, en proposant des solutions crédibles ;
2. *Insistons* sur le fait que la Conférence des Parties doit :
  - a) Veiller à ce que la vingt-sixième session soit un événement entièrement en personne ;
  - b) Fournir un appui approprié à toutes les délégations afin qu'elles puissent participer équitablement à la vingt-sixième session ;
  - c) Tenir la promesse faite à deux reprises de fournir chaque année 100 milliards de dollars des États-Unis de financement de l'action

- climatique et d'autres moyens de mise en œuvre, comme le prévoient la Convention et l'Accord de Paris ;
- d) Prendre en compte les contextes et les besoins particuliers de l'Afrique, notamment de ses petits États insulaires en développement ;
3. *Affirmons* que l'Afrique s'engage en faveur d'un monde neutre en carbone et durable, fondé sur la répartition équitable des ressources et des opportunités, sans que personne ne soit laissé pour compte ;
  4. *Affirmons également* qu'étant donné les circonstances historiques de l'Afrique, la transition juste vers des économies neutres en carbone et résilientes doit être progressive, tenant dûment compte de la nécessité d'accès au financement et à la technologie, de transfert de technologie et de renforcement des capacités ;
  5. *Affirment en outre* que, sa capacité de s'adapter aux changements climatiques étant limitée par des niveaux d'industrialisation faibles et caractérisés par un accès très réduit à l'énergie, l'Afrique ne peut pas atteindre ses objectifs de développement si elle ne comble pas le fossé énergétique et ne s'industrialise pas très rapidement, et que, pour y parvenir sans trop augmenter les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, elle doit développer ses ressources en gaz naturel comme source d'énergie transitoire et préparer la transition vers une énergie propre dans un avenir proche ;
  6. *Appelons* les pays africains à exploiter les possibilités d'une transition verte conçue et menée par les Africains ;
  7. *Affirmons* la nécessité d'une transition inclusive et prenant en compte les problèmes propres aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables ;
  8. *Appelons* les pays africains à augmenter les investissements verts ciblés, étant donné qu'il est prouvé que ces investissements peuvent créer de plus grands effets multiplicateurs, y compris une plus grande valeur ajoutée brute, plus d'emplois nouveaux et une récupération plus rapide de la maladie du coronavirus (COVID-19) que les investissements traditionnels basés sur les combustibles fossiles ;
  9. *Demandons* un soutien pour les innovations africaines, telles que les obligations bleues et vertes et les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
  10. *Appelons* à ce que les financements conditionnels de l'action climatique soient structurés de telle sorte qu'au moins 50 % des fonds disponibles soutiennent l'adaptation aux changements climatiques en Afrique, qui est une préoccupation majeure pour le continent ;
  11. *Souignons* la nécessité pour la Conférence des Parties d'établir un processus clair de définition de l'objectif mondial en matière d'adaptation contenu dans l'Accord de Paris ;
  12. *Souignons également* la nécessité pour la Conférence des Parties de donner la priorité aux pertes et préjudices et de mettre en place des mécanismes pour rendre

opérationnel le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices ;

13. *Prions* les pays développés :
  - a) De traduire en actions transparentes et vérifiables leurs engagements en matière de transition vers une économie à zéro émission nette ;
  - b) De contribuer davantage à soutenir la riposte de l'Afrique face aux changements climatiques, conformément au principe fondamental de responsabilités communes mais différenciées contenu dans la Convention ;
14. *Affirmons* qu'à l'instar de la riposte à la pandémie de COVID-19, les mesures visant à lutter contre les changements climatiques et à renforcer la résilience en Afrique et dans le monde doivent être fondées sur des preuves scientifiques et rendues possibles par la coopération multilatérale et la solidarité ;
15. *Affirmons également* que la justice transitionnelle devrait mettre l'accent sur l'équité et l'accessibilité et devrait aborder la transformation sociale et le développement économique en général ;
16. *Demandons* à la Conférence des Parties de veiller à ce que l'Afrique profite pleinement de la valeur de ses écosystèmes, tels que les forêts et les tourbières du bassin du Congo, en fixant un prix équitable pour les services fournis par ces écosystèmes ;
17. *Exhortons* la communauté internationale à mettre à l'épreuve des changements climatiques son soutien à la consolidation de la paix, notamment en définissant les synergies entre les mesures de consolidation de la paix et de prévention des conflits ;
18. *Exprimons* la nécessité pour le secteur privé, notamment en Afrique, de jouer un rôle majeur dans le financement de la riposte face aux changements climatiques sous ses multiples formes, et pas seulement par l'atténuation ;
19. *Demandons* à la Conférence des Parties de mettre la dernière main aux dispositions de mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, en particulier les mesures relatives à l'opérationnalisation des mécanismes de marché – y compris l'intégrité, la transparence et l'efficacité du marché – qui devraient bénéficier aux pays en développement ;
20. *Demandons* que les recettes des marchés de droits d'émission de carbone soient utilisées pour soutenir les actions d'adaptation aux changements climatiques ;
21. *Affirmons* que l'Afrique doit :
  - a) Investir dans le savoir et les technologies autochtones pour renforcer la résilience ;
  - b) Investir dans les technologies de l'information et des communications pour faire face aux changements climatiques ;

- c) Promouvoir le partage des connaissances pour tirer parti des technologies nécessaires à la lutte contre les changements climatiques ;
22. *Appelons* les pays africains à accroître le partage des connaissances, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'accès à la technologie entre les États insulaires et côtiers en réponse aux défis spécifiques liés aux changements climatiques auxquels ils sont confrontés ;
23. *Affirmons* que la révision et la mise à jour des contributions déterminées au niveau national des États membres africains devraient :
- a) Refléter l'importance de l'économie bleue pour les États côtiers et les petits États insulaires en développement ;
  - b) Tirer parti des avantages comparatifs des eaux océaniques et du littoral considérables du continent ;
24. *Demandons* à la Conférence des Parties de mobiliser un soutien spécifique pour améliorer la réduction des risques de catastrophe, les capacités de gestion des catastrophes et les stratégies d'atténuation des dégâts pour les petits États insulaires en développement, y compris l'investissement dans des systèmes d'alerte rapide à l'échelle appropriée.
-